

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2015
SÉANCE ORDINAIRE

L'an deux mil quinze, le 23 mars à 20h00, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, en session ordinaire, sur la convocation de Madame le Maire en date du 13 mars sous la présidence de Madame Geneviève THIL, Maire.

Présents : Mmes, Ms ICAME Christine, THIL Jean-Marc, SOUCHON Dominique, STEINMETZ Béatrice, GRIMMER Bernard, PHILIPPE René, FRANTZ Boris, KUKOVICIC Céline, HARSLEM Gérard.

Absent excusé : Monsieur FRELIGER Henri

I) **Exonération de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'exonérer de taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable à partir du 1^{er} janvier 2016.

II) **Enquête publique SIANA**

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nied Allemande a réalisé une enquête publique, du 6 février au 10 mars 2015, relative à la demande de Déclaration d'Intérêt Général et d'Autorisation au titre du code de l'Environnement concernant le projet de renaturation du bassin versant de la Nied Allemande entre la confluence de la Nied du Bischwald et la sortie du ban communal de Faulquemont sur les territoires des communes de Téting sur Nied, Pontpierre, Faulquemont, Laudrefang, Tritteling-Redlach, Adelage et Vahl les Faulquemont.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable au projet.

III) **Subvention départementale pour la Bibliothèque**

Le Maire informe les conseillers que la commune est susceptible d'obtenir une subvention de 1500 € pour la remise à niveau ou le développement des collections de la bibliothèque, et leur présente les conditions à remplir pour ce faire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, s'engage (et cela depuis 2009) sur les points suivants :

- ✓ la bibliothèque sera ouverte au minimum 6 heures par semaine (ce qui est déjà le cas depuis l'ouverture de la bibliothèque),
- ✓ la commune continuera à verser plus d'un euro par habitant et par an pour les acquisitions des documents de la bibliothèque,
- ✓ la commune proposera la gratuité aux personnes de moins de 17 ans,

- ✓ la personne référent de la bibliothèque a déjà suivi la formation de base, et le module 1 « formations aux acquisitions »
- ✓ les acquisitions se feront dans une librairie spécialisée,
- ✓ la commune accepte l'accompagnement du référent de territoire de la BDP,
- ✓ la commune facilitera l'accueil des publics prioritaires du département,
- ✓ la subvention porte sur les acquisitions pour des documents constitutifs d'une collection de base adaptée à la population de la commune,
- ✓ la commune a porté cette subvention au budget 2013 et portera cette même subvention au budget 2015.
- ✓ la commune s'engage à acquérir les ouvrages au titre communal.

IV) **Travaux**

Le Maire informe le Conseil Municipal des travaux effectués sur les bâtiments communaux pour les rendre conformes aux règles d'accessibilité pour les handicapés.

Un agenda d'accessibilité programmée doit être réalisé avant septembre 2015 pour échelonner les travaux à effectuer sur une période de 3 ans.

V) **Questions diverses**

1) **Travaux sylvicoles**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis des travaux sylvicoles proposé par l'ONF pour un montant estimatif de 3 280,00 € HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis proposé.

2) **Nettoyage de printemps**

Le Conseil Municipal décide d'organiser le nettoyage de printemps le samedi 28 mars à 9h30. En cas de pluie il sera annulé et reporté à une date ultérieure.